

## RÈGLEMENT DU CONCOURS REGIONAL

### AUVERGNE RHÔNE-ALPES

### RECONNAISSANCE DES VEGETAUX 2021

#### Organisateurs

**Val'hor**, l'organisation interprofessionnelle reconnue par l'État pour la valorisation des produits et des métiers de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage,

**La FNPHP**, le syndicat national des horticulteurs et des pépiniéristes,

**L'UNEP**, seule organisation professionnelle reconnue par les pouvoirs publics pour représenter les entreprises du paysage,

**Le CFA-MFR « La Vernée »**, établissement privé,

organisent le concours dénommé «CONCOURS RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES DE RECONNAISSANCE DES VEGETAUX 2021».

#### Objectif du concours :

L'objectif du concours de reconnaissance des végétaux est de stimuler l'intérêt des apprenants pour les végétaux utilisés dans le cadre de leurs métiers.

Il s'agit d'un concours à caractère pédagogique qui ne doit pas se substituer aux méthodes pédagogiques des enseignants qui forment les apprenants à la connaissance et la reconnaissance des végétaux d'ornement.

#### Date, lieu et contacts :

Date : le Jeudi 07 octobre 2021

Lieu : CFA-MFR « La Vernée »  
171, Chemin de La Vernée  
01960 Péronnas

Contact organisation : Jérôme Bard

Tél : 04 74 21 55 14

Mail : [concours.mfr.vernee@gmail.com](mailto:concours.mfr.vernee@gmail.com)



### Conditions de participation :

Pour participer au **concours régional de reconnaissance des végétaux 2021**, le candidat devra être inscrit dans un établissement d'enseignement agricole de la région Auvergne Rhône-Alpes pour l'année scolaire 2020-2021, et, dans une formation de niveau 5(BTSA), 4 (Bac Pro, BP) ou 3 (CAPA, 2<sup>nd</sup>e pro, BPA), en filière «**Aménagements Paysagers**» ou en filière «**Production Horticole**» (production ou commercialisation) ou en BTSA «**Technico-Commercial - Jardins – Végétaux d'ornement**».

**Tous les professionnels et les enseignants** des filières «Aménagements Paysagers» et «Production Horticole» **ne pourront pas participer** à cette édition à cause du contexte sanitaire.

### Modalités d'inscription :

Les candidats répondant aux exigences décrites ci-dessus devront s'inscrire par l'intermédiaire de leur établissement de formation par **courrier électronique**. ([concours.mfr.vernee@gmail.com](mailto:concours.mfr.vernee@gmail.com))

La **fiche d'inscription** est à remplir et à renvoyer **avant le 30 juin 2021**.

Les candidats au Concours Régional recevront ensuite une **convocation**, à l'adresse de l'établissement indiquée dans le formulaire d'inscription.

Chaque établissement pourra inscrire **un maximum de 3 candidats par niveau et par spécialité**.

Le jour du concours, les candidats devront se présenter au jury munis d'une pièce d'identité.

**Un enseignant accompagnateur de chaque établissement** devra être présent avec les candidats.

### Organisation et prise en charge :

L'inscription des candidats au concours est gratuite.

Les jurés sont attendus le **jeudi 07 octobre 2021**, au CFA – MFR « La Vernée » à Péronnas (Ain) à 7H30.

Les candidats, enseignants ou accompagnateurs sont attendus le **jeudi 07 octobre 2021**, au CFA – MFR « La Vernée » à Péronnas (Ain), ils seront convoqués par établissement successivement au fur et à mesure de la journée. Les horaires seront indiqués sur les convocations.

Tous les arrivants devront se présenter au stand d'accueil pour recevoir les indications nécessaires au bon déroulement du concours.

Compte tenu de la présence limitée des candidats et accompagnateurs ainsi que du contexte sanitaire, les repas ne seront pas proposés. Il convient pour chaque établissement d'organiser leurs collations. Une salle ou un abri extérieur sera mis à disposition selon la météo de jour.

Les **résultats** et la **remise des prix du Concours** ne seront pas en présentiel. Des publications écrites et audiovisuelles seront émises sur le site internet de l'établissement ([mfr-peronnas.com](http://mfr-peronnas.com)).



### Composition du jury :

C'est le Comité de Pilotage du Concours Régional de Reconnaissance des Végétaux qui nommera le jury de correction et sa présidence.

Le jury sera composé de six jurés. Le jury sera composé de 3 enseignants ou formateurs (un représentant de chaque famille d'enseignement) et de 3 professionnels (aménagement paysagers, production horticole ou pépinière).

### Liste des végétaux :

Deux listes de végétaux ont été constituées spécifiquement pour ce Concours Régional de Reconnaissance des Végétaux 2021. Vous pouvez les obtenir en téléchargeant le «kit concours régional»:

<https://www.valhor.fr/promotion-evenements/valorisation-des-metiers/reconnaissance-des-vegetaux/>

*Les listes proposées pour ce concours ont pour objet de donner une base commune à tous les participants. Cette sélection de végétaux, propre à ce concours régional, ne possède aucun caractère officiel par rapport aux programmes de l'enseignement agricole. Elle correspond à la liste officielle du concours national des végétaux qui aura lieu en décembre 2021 au salon Paysalia à Lyon-Eurexpo.*

### Déroulement, consignes et critères d'évaluation :

Six épreuves seront organisées :

- Une **épreuve niveau III** : filière aménagements paysagers
- Une **épreuve niveau IV** : filière aménagements paysagers
- Une **épreuve niveau V** : filière aménagements paysagers
  
- Une **épreuve niveau III** : filière production horticole
- Une **épreuve niveau IV** : filière production horticole
- Une **épreuve niveau V** : filière production horticole
  
- Les candidats de la spécialité «**Technico-Commercial - Jardins - Végétaux d'ornement**» devront choisir lors de l'accueil la filière à laquelle ils souhaitent concourir (paysage ou horticole).

Le concours consiste en la reconnaissance de végétaux à partir d'échantillons frais, sur table.

### Echantillons

Avant le début de l'épreuve, le jury sélectionnera les échantillons à reconnaître (20, 30 ou 40 échantillons selon le niveau de l'épreuve) parmi un ensemble de végétaux disponibles.

Les échantillons frais proposés seront de saison (saisonnalité respectée), représentatifs et en bon état. Les échantillons seront présentés en rameaux ou en conteneurs. Les feuilles, les fruits secs, etc. pourront accompagner l'échantillon.

Aucune reconnaissance sur photo ou document ne sera demandée.

Les échantillons à reconnaître seront disposés sur une table et regroupés par catégories de végétaux pour la filière paysage (respectivement Arbres, Conifères, Arbustes, Plantes grimpantes, Vivaces, Poacées / Graminées, Plantes aquatiques et de milieux humides, Plantes pour gazons et végétalisation, Adventices) et pour la filière production horticole (respectivement Floriculture, Maraîchage, Vivaces, Arbres, Arbustes, Conifères et Fruitières).

L'ordre alphabétique au sein de chaque catégorie ne sera cependant pas respecté.

### Déroulé de l'épreuve

L'identification des échantillons se fera **dans l'ordre dans lequel ils seront disposés sur la table** et les candidats se suivront en file indienne, avec 3 échantillons d'écart au départ.

Il n'y aura **pas de retour possible** sur un échantillon précédent.

Le jury pourra être amené à demander à un candidat d'avancer sur l'échantillon suivant si celui-ci reste trop longtemps sur le même échantillon.

Les candidats complèteront au fur et à mesure, la **grille de reconnaissance** qui leur aura été fournie en identifiant les échantillons proposés, selon les conditions présentées dans le tableau ci-dessous.

Niveau	Public	Nombre de végétaux à identifier	Exigences					Temps maxi	
			Famille	Genre	Espèce	Cultivar	Nom vernaculaire		caractère <sup>1</sup>
III	BTSA	40	X	X	X	X	X	X	1h30
Barème			1 point	1 point	1 point	1 point	1 point	*	
IV	Bac pro	30	X	X	X	X	X	X	1h15
	BP								
Barème			0,5 point	1 point	1 point	1 point	1 point	*	
V	CAPA	20		X	X		X	X	1h00
	2 nd pro								
	BPA								
Barème				1 point	1 point		1 point	*	

Par « caractère » il est attendu un critère significatif d'ordre ornemental, écologique ou autre, au choix du candidat.

Ex : plante envahissante, plante indigène, plante d'ombre, plante de sol acide, plante résistance à la sécheresse, etc...

\* Non pris en compte dans la notation, mais permettra de départager les candidats en cas d'ex aequo.

En fin du parcours, les candidats disposeront de tables pour finir de compléter la grille de reconnaissance, dans la limite du temps maximal imparti pour l'épreuve.

Les copies seront anonymes et remises en fin de parcours au binôme de jurés responsable de l'épreuve.

## Notation

Les points seront attribués selon les conditions suivantes :

- Orthographe et respect de la nomenclature (Famille (tout en majuscule ou au moins la première lettre en majuscule), Genre (initiale en majuscule et souligné), espèce (tout en minuscule et souligné), 'Cultivar' (entre guillemet simple et une majuscule à chaque initiale du Cultivar) Nom commun) :
  - Niveau V : En cas de faute d'orthographe, si la phonétique est respectée, le point est accepté.
  - Niveaux IV : Le candidat perd 0.25 point par ligne si une ou plusieurs fautes sur la ligne
  - Niveaux III : Le candidat perd 0.5 point par ligne si une ou plusieurs fautes sur la ligne  
*Pour les noms des familles, l'utilisation de la terminaison « ées » au lieu de « eae » sera tolérée.*
- Lorsque pour un même végétal plusieurs noms existent pour la famille, le genre, l'espèce, etc., il suffira de n'en mentionner qu'un pour obtenir le point :  
Exemples (cf. listes de végétaux « Aménagements et Paysage ») :
  - Arbre n°1 : pour l'espèce, la liste mentionne « dasycarpum/saccharinum ». Un seul de ces deux termes suffira pour obtenir le point.
  - Arbre n°135 : pour le genre, la liste mentionne « Tetradium / Evodia /Euodia ». Un seul de ces termes suffira pour obtenir le point
  - Arbre n°25 : pour le nom vernaculaire, la liste mentionne « Arbre à soie/Mimosa de Constantinople ». Un seul de ces termes suffira pour obtenir le point.
- Si le nom vernaculaire proposé n'est pas celui mentionné dans la liste mais est couramment utilisé, le jury accordera le point
- Etant donnée la saison à laquelle se déroule le concours, le cultivar ne sera pas toujours identifiable. Le cas échéant, une étiquette portant la mention « **Cultivar non identifiable** » sera collée sur la table, sous le numéro de l'échantillon et le candidat n'aura pas à remplir la colonne Cultivar.
- Lorsque la liste de végétaux indique « Nbrx CV » pour un échantillon, une étiquette « **Cultivar non demandé** » sera collée sur la table sous le numéro de l'échantillon, et le candidat n'aura pas à remplir la colonne Cultivar.

## Consignes

Toute communication ou tentative de communication des candidats entre eux ou avec des tiers peut entraîner leur exclusion du concours.

L'usage de tout appareil électronique et tout document est interdit et ils devront être éteints avant l'entrée dans la salle du concours.

Il est interdit de poser des questions au jury. Toute remarque ou réclamation devra être portée à la connaissance du Président du jury, après l'épreuve.

Les équipements autorisés dans les salles d'épreuves sont limités aux outils d'écritures et de corrections.



## Résultats et prix :

Les grilles seront corrigées par un binôme de jurés, sous le contrôle et la coordination de la présidence du jury.

Le score final de chaque candidat sera calculé en sommant l'ensemble des points obtenus, auxquels seront retirés les points de malus associés aux fautes d'orthographe.

Les **3 premiers de chaque épreuve** (niveau III, niveau IV et niveau V) seront récompensés par des prix. (Les lots émanent des différents partenaires et de l'établissement)

Si deux candidats obtiennent le même score final, ils seront départagés sur la base du nombre de réponses fournies dans la colonne « Caractère » et de leur pertinence, selon appréciation du jury.

Un « **Prix spécial du jury pour la connaissance des caractères des végétaux** » sera attribué par le jury, également sur la base du contenu de la colonne « Caractère ».

En raison de la réorganisation territoriale régionale, les 2 premiers de chaque épreuve seront sélectionnés pour le concours national de reconnaissance ces végétaux en décembre 2021 à l'occasion du salon Paysalia à Lyon Eurexpo.

## Restrictions potentielles contexte sanitaire

En fonction d'un contexte sanitaire restrictif liée à la Covid-19 lors de période du concours. Celui-ci pourra être exécuté à distance par un dispositif de questionnaire en ligne.

## Droit à l'image

Pour l'événement, le CFA de la MFR La Vernée peut réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, le CFA Péronnas - MFR La Vernée vous proposera, le jour de l'évènement, de signer un formulaire de droit à l'image.